L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 5 DÉCEMBRE.

FEUILLETON.

[illegible] DE SUZANNE.

[illegible] L'HONNEUR DU CONNÉTABLE.)

PAR EMMANUEL GONZALES.

XIII—Suite.

Il s'approcha de Suzanne avec un sourire narquois et s'inclina railleusement devant elle. La jeune fille était si brisée de lassitude qu'elle n'eut pas la force de se lever ni de faire un geste en apercevant la misérable. Elle murmura seulement ces mots :

—Que me veut encore cet homme qui me poursuit comme un mauvais génie ?

—Ce que je veux, mon beau chevalier? dit Goulard ; tout simplement vous arracher à cette vie de hasard et d'aventures qui sied mal à une jeune fille. J'ai souci plus que vous de votre réputation, moi, et pourtant je suis sûr que vous ne m'en saurez aucun gré. Est-il décent qu'une demoiselle chevauche l'armet en tête et cuirasse sur-dos parmi les gens de guerre ? Non. Vous en conviendrez. Eh bien ! j'ai ordre de vous conduire à la cour d'une vertueuse princesse qui veut sauver votre âme de la perdition.

—Vous êtes fou à lier [illegible] Goulard, répliqua Suzanne révoltée, mais je n'abandonnerai pas messire Didier pour écouter vos leçons.

—Bah! voici deux belles dames qui vont prodiguer leurs soins à ce brave gentilhomme : il n'aura donc pas besoin de l'aide de la maîtresse de M. le duc de Bourbon.

—Insolent ! dit la jeune fille, qui devint pourpre.

Mais elle entrevit la fatale vérité, et frissonna de terreur sous le regard d'épervier que lui lançait l'archer.

—Les instants sont précieux, reprit il froidement, et Mme Louise de Savoie vous attend à sa cour avec l'impatience d'une femme jalouse qui ne souffre pas de rivale. Je suis forcé d'exécuter mes ordres.

De pourpre qu'ils étaient, les traits de Suzanne devinrent livides à la pensée de retomber au pouvoir de son implacable ennemie.

—Moi revoir encore le visage hautain et le cruel sourire de Mme la reine-mère ! s'écria-t-elle en jetant autour d'elle des regards éperdus ; moi, endurer encore la vie pendant des années au fond d'un cachot qui, cette fois, ne se rouvrira plus! Oh! jamais! jamais! Vous me tuerez, si vous avez la lâcheté de frapper une femme, misérable ; mais, par Dieu tout-puissant vous ne me traînerez pas à Mme la duchesse d'Angoulême !

—Je suis trop galant pour occire une femme, dit l'archer, d'autant plus que cela ne me rapporterait absolument rien : je me contente d'obéir aux ordres que j'ai reçus, et, comme le temps presse, vous trouverez bon que je mette de côté toute étiquette et toute cérémonie.

Il appela Faucheux :

—Aide-moi, camarade, à enlever cette belle récalcitrante ! Nous trouverons des chevaux sans maître dans les rizières.

Il saisit en même temps le bras de Suzanne, mais une main tomba lourdement sur son épaule.

Goulard se retourna et resta frappé de surprise à la vue de Didier, qu'il croyait toujours évanoui. Le jeune gentilhomme avait le visage blanc comme un suaire et chancelait sur ses jambes, mais son regard brillait de courage et d'indignation. Il était soutenu par la comtesse Diane et par Clotilde, qui avaient détaché sa cuirasse et pansé ses blessures, tandis que l'archer ne s'occupait que de l'enlèvement de Suzanne.

—Ribaud ! murmura Didier d'une voix faible, tu es bien hardi d'insulter cette jeune fille, qui s'est généreusement dévouée à mon salut. Elle est sous ma sauvegarde ainsi que ces deux dames. Je te conseille donc de fuir au plus vite, toi et ton compagnon, si tu ne veux être passé par les armes.

—Pardon ! messire Didier, pardon, mais nous ne nous entendons pas le moins du monde.

—Tu oses me résister, drôle, à moi, au gentilhomme du connétable !

—Mon Dieu ! si vous n'étiez pas blessé et hors d'état d'exécuter vos menaces, croyez messire, que je ne me permettrais pas une seule réflexion ; mais vous êtes seul et impuissant à manier l'épée ou la dague.

—Prends garde, ribaud! dit le chevalier exaspéré, je n'ai pas perdu tout mon sang et je retrouverai encore assez de force....

Cependant il défaillait de plus en plus, épuisé par l'effort de sa colère ; des éblouissements noyaient son regard, et il était obligé de s'appuyer au bras de Clotilde pour ne pas tomber.

—Du calme, messire Didier, du calme. J'ai un marché à vous proposer, dit Galard avec impudence.

—Un marché ! à moi !

Et le gentilhomme essaya de sourire.

—Mon Dieu, vous le trouverez peut être avantageux, ce marché dont vous vous indignez d'avance.

Il demanda du doigt la jeune huguenote ?

—J'ai parfaitement reconnu la compagne de Mme la comtesse, messire. Je sais que vous vous aimez tous deux comme les anges s'aiment en paradis. Vous devez donc tenir singulièrement à préserver la vie et l'honneur de Mlle Clotilde des dangers qu'elle court au milieu de ces soldats que l'ivresse de la victoire a rendus capables de tous les excès.

—Ne t'occupe pas, Clotilde, murmura le blessé, je saurai bien vous protéger.

—Erreur, mon gentilhomme. Les Espagnols riront des ordres et de la voix d'un capitaine dont la voix est éteinte et la main inerte.

—Lâche! tu me braves, parce que tu me crois à ta discrétion.

Et une dame rougeâtre frangea les lèvres blanches de Didier, tandis que les deux femmes pleuraient et le suppliaient de s'apaiser.

—Ecoutez, messire, reprit Goulard, je consens à laisser Mlle Clotilde et Mme la comtesse sous votre garde, mais vous me céderez en échange ce gentil chevalier que réclame Mme Louise de Savoie, et vous ne ferez pas courir un pas lancer de meute espagnole à notre poursuite.

—Misérable ! fit Didier en portant la main à la poignée de sa dague ; mais cette main retomba sans force sur le bras de Clotilde.

—Troc pour troc, messire, insista l'archer. Vous voyez que je pourrais me passer de votre permission.

—Tu te trompes, ribaud, dit le gentilhomme d'une voix éteinte ; j'entends les trompettes d'un tercio espagnol qui s'avance vers ces aqueducs. Je n'ai qu'un cri d'alarme à jeter, et tous à l'heure c'est toi et ton digne camarade qui nous demanderez grâce.

Goulard resta un instant interdit par cette menace, car il entendait en effet au loin les fanfares des clairons et des trompettes, mais voyant Didier s'affaissait dans les bras des deux femmes et que ses jambes se dérobaient sous lui, il répliqua avec outrecuidance :

—Essayez donc de crier à l'aide, messire, puisque votre bras n'a plus la force de frapper.

Le malheureux gentilhomme tenta vainement de pousser un cri d'alarme : la voix s'éteignit dans son gosier.

—Clotilde ! et vous, madame la comtesse, murmura-t-il, ayez pitié de l'ami du connétable ! appelez les Espagnols à son secours.

—Les Espagnols ! répéta la huguenote. Non, Didier, même pour vous sauver, je n'aurai pas recours à nos ennemis.

—Ame passionnée et froide! dit Mme Diane, quand il s'agit de la vie de ceux qu'on aime, il n'y a plus ni amis, ni ennemis, un coeur sensible pardonne son honneur s'il le faut, et pour eux on brave la honte.

Et elle s'élança aussitôt dans la direction des fanfares, mais Goulard la suivit en écriant :

—Oh! oh! mon bel oiseau, vous prenez trop vite la volée! dit-il.

Puis il fit tournoyer dans l'air avec l'adresse d'un frondeur une cordelette longue et mince qui alla s'enrouler comme un lacet autour du cou de la comtesse, tandis que Faucheux menaçait Clotilde de son poignard.

—Arrêtez ! s'écria alors Suzanne, dont les traits pâles exprimaient une décision suprême, vous ayez assez insulté moi; messire Didier, et je ne veux pas vous porter malheur, à vous tous qui m'avez aimée. Je suivrai les émissaires de Mme la duchesse d'Angoulême.

—C'est impossible ! murmura le gentilhomme. Jamais M. de Bourbon ne me pardonnerait......

—Il faut maintenant que Charles m'oublie, interrompit vivement Suzanne. En cherchant à le rejoindre, je m'étais imposé un devoir : je voulais le consoler de sa disgrâce, l'arracher au découragement, lui inspirer une ambition nouvelle et ne le quitter qu'à l'heure où je cesserais de lui être un conseil, un appui, un dictame pour devenir un obstacle dans sa vie. Cette heure est venue. Vainqueur du maître lojuste auquel il doit son malheur, admiré de l'armée entière dont il est désormais le héros, sa récompense l'attend à la cour de l'empereur, qui lui a promis la main de sa sœur, la reine Eléonore de Portugal. Je ne veux pas devenir pour lui une pierre de scandale. La reconnaissance m'ordonne peut-être hésiter à me sacrifier. Il faut qu'une barrière insurmontable nous sépare. Or, quel abîme plus profond entre lui et moi que la haine de madame d'Angoulême ! Laissez donc, messire Didier, ces chasseurs de femmes m'apporter comme une proie à leur vengeance. Le seul bonheur auquel je puisse aspirer désormais, c'est de ne savoir pleurer par celui qui a remis toute mon âme. Je suis prête à vous suivre, maître Goulard, ajouta-t-elle. Hâtez vous de me livrer à la vengeance reine qui vous a payé.

—Didier, sauvez-la, s'écria Clotilde en fixant d'un regard calme et sûr le poignard de Faucheux qui s'appuyait sa poitrine; je m'indigne faiblesse, par d'[illegible].

La comtesse de Montchenu étendit sa main vers le blessé et lui dit avec une ironie amère :

—Choisissez donc, mon beau neveu, entre votre amie et celle du connétable !

Le gentilhomme voulut par un effort suprême s'élancer pour s'opposer à la résolution héroïque de Suzanne, mais au bout de quelques pas il chancela comme un vieillard débile, sa bouche se souvrit, ses bras battirent l'air au hasard, ses yeux devinrent vitreux et il tomba à terre comme foudroyé en poussant un profond gémissement.

Pendant que Diane et Clotilde s'empressaient de le secourir, les deux archers s'éloignaient à la hâte en entraînant Suzanne Laujès.

XIV.

COMMENT LE CAPITAINE PAULIN DECLARA QU'UNE [illegible] ARMÉE POUVAIT SERVIR DE FORTERESSE [illegible] ARCHER.

Au milieu d'une plaine qui se déroulaient des rizières qui, dans le désordre du combat, se croisaient et s'organisaient comme des sillons, une nombreuse troupe de cavaliers débandés, [illegible] lombards, poursuivis par [illegible] dans la plus grande déroute.

C'était un débris de jour; les heures mêmes de l'horizon tombaient obliquement sur cette horde fuyante et illuminaient de reflets cuivrés les casques et les cuirasses bosselés, les armes brisées, les figures hâves et sombres, les chevaux blancs d'écume. Parmi ces fugitifs poudreux, sanglants, effarés, on distinguait quelques hommes, montés en croupe, pauvres gentilshommes dont les habits pillés et bouleversés trahissaient la fatigue et l'épouvante.

Ils allaient au hasard, tournant parfois à droite ou à gauche, au lieu de courir droit devant eux ; ils donnaient évidemment en proie au vertige de cette terreur panique qui les avait emportés tous à coup hors du champ de bataille.

Ces deux cents cavaliers étaient en effet des fuyards qui cherchaient à la désespérade un asile, un abri, un refuge contre la rage des Impériaux vainqueurs.

Mais la plaine s'étendait toujours dans ce sinistre monotone, sans offrir à la vue ni une forêt ni une ferme, ni un amas de rochers où la troupe aux abois eut espéré d'échapper aux fanceurs qui la poursuivaient ou de pouvoir résister à leur attaque.

Tout à coup une voix retentit brève impérieuse, les fuyards s'arrêtèrent aussitôt.

Celui qui venait de commander la halte et qui semblait diriger cette retraite était un bandit [illegible], le capitaine Paulin de la Garde; [illegible] du connétable de Bourbon, s'était mis à la tête de cette [illegible] et la [illegible] à diriger en [illegible].

pas d'ordre dans leur déroute, quoique grièvement blessé lui-même d'un coup d'arquebuse.

—Compagnons, dit-il aux chevaliers et aux soldats qui l'écoutaient, en désordre froidement le péril qui nous menace. Bientôt cette horde à profit pour arrêter notre plan de défense contre les Impériaux, qui nous poursuivent avec des forces supérieures.

—Donnez votre avis, capitaine, répondit le jeune lieutenant avec chevaux [illegible] et aux larges épaules.

—Vous le voyez, la plaine s'étend à perte de vue devant nous. L'ennemi nous atteindra bientôt. Nos chevaux sont harassés, nos armures à moitié brisées, nos âmes énervées. Continuer à fuir en désordre, c'est nous livrer lâchement à la boucherie. Nous n'avons qu'un parti à prendre, non pour nous soustraire à la mort, mais pour mourir en vrais chevaliers. Il faut vendre chèrement notre vie. Il faut nous arrêter ici, nous serrer les uns contre les autres, en formant les rangs en cercle de mise en ordre, et combattre jusqu'au dernier souffle.

—Bien parlé, dit le Suisse, car nous n'avons pas de merci à attendre des Espagnols. Tâchons donc d'en tuer le plus possible. Quant à moi, Wilhem d'Azarnes, avec l'aide de Dieu et de mes montagnards, je me charge d'en abattre un bataillon à coups de pertuisanes, et soyez tranquille, ceux-là ne se relèveront pas, je le jure.

—Oui, oui, crièrent plusieurs gentilshommes, rangeons-nous ici en bataille.

—Hélas ! hélas ! dit alors une jeune femme avec des gestes désespérés, ne reste-t-il donc plus aucune chance de salut à tenter avant de nous exposer à cette tuerie ?

—Aucune, madame, répliqua froidement le capitaine Paulin. Tuer et mourir, voilà notre dernier mot.

—Mon bon gentilhomme, glapit alors une voix narquoise, je crois que vous avez tort, et si j'osais vous donner un conseil, moi qui suis votre prisonnière, je pourrais vous tirer d'embarras.

Cette voix était celle d'une petite créature à robe écarlate, qui était juchée comme un singe sur le cou du cheval d'un archer.

—Nous n'avons pas le temps d'écouter tes folies, tête éventée, répondit Paulin de Lagarde avec un mélange d'humeur et de dédain.

La naine s'accrocha à la crinière du cheval qui ronit, et dit d'un ton aigre-doux :

—Vous êtes moins galant que votre gracieux sire François, mon capitaine, et vous mériteriez bien d'être abandonné à votre misérable sort, mais j'ai pitié de ces pauvres dames et de ces braves chevaliers ; je m'intéresse à ces jeunes et beaux Suisses, et je veux les sauver tous de la mort.

Malgré la gravité de la situation, l'équipement singulier, la tournure grotesque et le sérieux imperturbable de Chevrette excitèrent quelques sourires que le vanité de la pauvre fille se masqua de prendre pour des symptômes d'admiration et de reconnaissance.

—Allons, parlez, belle dame, s'écria galment Wilhem d'Azarnes, nous ne demandons pas mieux que de profiter de vos bons conseils.

Chevrette lança au jeune Suisse une œillade pétillante de coquetterie, et reprit :

—Ainsi, messire, et vous tous, hommes d'armes qui m'écoutez, vous ne voyez autour de vous que plaines et rizières ?

—Sans doute, répondit brusquement le capitaine Paulin, et cela aussi loin que peut porter la vue.

On dit avec vivacité la naine, la vue d'êtres gigantesques et informes dont le créateur n'a fait qu'ébaucher toutes les facultés, tandis qu'il les a achevées et perfectionnées chez certaines créatures délicates et privilégiées, telles que les oiseaux, les insectes....

—Et ces aimables avortons que nous appelons des nains, n'est-ce pas ?

—Vous l'avez dit, cher seigneur.

—Enfin, où veux-tu en venir, ridicule bavarde ?

Chevrette devint cramoisie de colère : mais elle se domina aussitôt et laissa tomber sur le brutal capitaine un regard superbe de dédain.

—Nous saurons bientôt, messire, qui est le plus ridicule de la naine bavarde ou du capitaine discourtois ; en attendant, je veux vous prouver que vous n'y verriez goutte en plein midi.

Puis étendant la main sur l'horizon :

—Qu'apercevez vous là-bas, entre la plaine et le ciel ? demanda-t-elle.

—Une sorte de ligne blanchâtre.

—Fort bien! mais qu'indique cette ligne blanche ?

—Eh! mordieux! des rizières comme toujours.

—Regardez mieux, messire, et vous remarquerez que cette brume semble comme un miroir sous les rayons du soleil couchant.

—C'est vrai, répondit Paulin de Lagarde après un mouvement d'examen, mais qu'est-ce que cela prouve ?

Chevrette sourit orgueilleusement en voyant l'attention profonde que lui prêtaient tous les fugitifs.

—Cela prouve que c'est de l'eau qui brille là-bas, une rivière ou un lac ; or dans ce beau et bon pays de Lombardie, il n'est guère de lacs ni d'étangs qui ne soient ornés de quelques îles. Certes je ne suis pas un grand capitaine comme monseigneur le duc de Bourbon, mais je vous dirai, messire, que cette île, qui semble que dans une de ces îles deux cents Français déterminés pourraient se défendre avantageusement contre mille Impériaux obligés de les attaquer à la nage.

Cette réflexion attestait un bon sens et une perspicacité qu'on était loin d'attendre de cette chétive créature qui ressemblait à peine à une femme ; aussi excita-t-elle une véritable surprise, et chacun de ceux qui l'avaient accueilli ses premières paroles avec un sourire de pitié.

—Faisons la paix et puisse-tu dire vrai, Chevrette! s'écria Paulin de Lagarde, frappé de la chance de salut inespéré qu'elle venait de lui offrir.

—Je ne me trompe jamais, mon capitaine, reprit la naine, et je distingue même sur cette ligne blanche une tache noire qui doit être une île.

—Allons! ne perdons pas une minute. En avant! dit Wilhem d'Azarnes.

—En avant! répéta le gentilhomme français.

Subitement ranimés par cette vive espérance au moment même où ils venaient de se résigner à la mort, tous les fugitifs s'élancèrent vers la terre à la suite de leur chef, qui avait mis son cheval au galop dans la direction indiquée par la naine.

Il était temps, car, en retournant la tête, les fuyards effrayés purent apercevoir au loin, du côté de Pavie, la tête des escadrons espagnols et napolitains qui les poursuivaient.

Amédée V[illegible]

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité.

Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques, l'Algèbre et Géométrie, etc. et la Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont le cours de l'enseignement.

L'Anglais le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $1 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT le prix est réglé à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Rampart et Bourgogne.

INSTITUTION LOCQUET,
Pensionnat, demi pensionnat et Externat,

POUR JEUNES DEMOISELLES,

199 et 201 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.

La réouverture des classes dans cette Institution aura lieu le lundi 4 septembre.

Comme par le passé, Mme Le Roy sera assistée par des professeurs de talent et de longue expérience dans l'étude des langues anglaise et française.

L'enseignement du piano sera continué par Mme F. Locquet avec l'aide de professeurs émérites.

Les parents et les tuteurs des nombreuses élèves de Mme Le Roy, tant de la ville que de la campagne, qui ayant manifesté le désir que la session d'hiver fut terminée au 1er juin, avant le mois de juillet, ont l'intention de se préparer à la rentrée des classes, sans que elles soient obligées de les continuer jusqu'au 1er juillet.

Etant convaincue qu'un cours complet des études des langues modernes demande une connaissance du latin, et le but de l'Institution étant de n'épargner aucune peine qui puisse aider au développement des intelligences qui lui sont confiées, la Directrice encourage par les familles ce propos de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'Institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut où des prospectus seront délivrés. 8 août 3m

INSTITUT ST-CHARLES,
POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme U. Macé,

RUE BOURBON, 164,

Vis à vis de l'Opéra.

LES cours ont recommencé dans cette institution le 4 du courant.

Convaincue qu'on ne saurait convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet Institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont sérieuses, profondes, et bien supérieures aux cours généralement suivis par les demoiselles.

Mme Macé se s'entoure que de professeurs d'élite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves.

Les arts d'agrément sont confiés, ou le sait, à des professeurs habiles.

Nota—Une classe de solfège commencera le 1er octobre, sous la direction de M. A. Davis.

Pour plus amples informations et pour des prospectus s'adresser à l'Institut. 16 sept—3m

INSTITUTION
DE JEUNES DEMOISELLES

SOUS LA DIRECTION DE

Mme CHAMPAUX,

282, rue du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers commenceront le 2 octobre.

Les parents des élèves apprendront avec plaisir que les premières classes de français sont confiées à M. S. Roos.

Cette maison d'éducation fondée en 1849, possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus sain de la ville, tout près des chars de l'Esplanade, et de laissé rien à désirer pour le bien-être des pensionnaires. De beaux arbres embragent la cour et le jardin.

De bons professeurs d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpaux qui y consacrent tout leur temps.

Les prix sont modérés.

On pourra se procurer des prospectus chez Thomas L. White, libraire, rue du Canal, et au magasin de piano, 62 rue Royale. 9 sep—3m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275........RUE DAUPHINE.........275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires. 31août—1an

Collége Commercial de Delbear,
Au coin des rues Camp et Commune,

Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collége est maintenant ouvert [illegible] COMMERCIAL, de tenue de livres, d'écriture, de mathématiques, de français, de comptabilité, en anglais. [illegible]

RUFUS DOLBEAR, Président.

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'HUILE MANHATTAN,

96......rue du Camp......96

Huile blanc de baleine, naturelle, pour l'hiver			
do	do	do	blanche, do
do	do	do	extra de Mason
do	do	do	No 1
Huile Manhattan, pour les machines			
do	do		soif extra
do	do		No 1
do	do		signal
do	do		pour les chars,
do	do		No 3, pour les chars

Huile de baleine, blanche, pour l'hiver.

Nous appelons sur ces différentes huiles l'attention des consommateurs et des marchands.

POTTHOFF & KNIGHT,

E. MARCHAND, IMPRIMEUR
201.........RUE DE CHARTRES.........201

PILULES BOUDAULT
Guérison dans les hôpitaux de Paris.

La Poudre a été découverte par M. le D. CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le docteur BOUDAULT, qui l'a introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps Médical tout entier a fait à notre produit et son admission dans les Hôpitaux de Paris, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d'

ELIXIR DIGESTIF

Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature.

Dépôt général à Paris : Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, rue des Lombards, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Celliot, Délorie, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

OPELOUSAS ET ATTAKAPAS

POUR LES OPELOUSAS—Tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, [illegible] capitaine O. Hinckley. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. MONTAGNE Jr., rue St Louis, No 21, J. S. FAGAUD, agent d'annonces, 9, Fulton street.

Jours de départ, tous les MARDIS, à 5 heures PM. Pour Washington, Opelousas, Port Barré et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la Rivière Atchafalaya—Le beau bateau à vapeur CLEONA, capitaine Ch. Pickett. [illegible]

COMAUX & SURLS, 29, rue du Canal No 29, BLANCHIN & GIRAUD, 53 Vieille Levée. A. GAJAC, 9 St Louis.

Pour les Attakapas,
Se reliant avec le Chemin-de-Fer des Opelousas de la Nlle-Orléans,

Le bateau à vapeur TECHE, capitaine E B Trinidad, part de Brashear City tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à l'arrivée des convois. Il part de la Nouvelle Ibérie tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et touche aux principaux débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à A S CHARPENTIER, Rue de la Douane, No 82, et à E MONTAGNE, Jr., Rue St Louis, No 21.

Pour les Attakapas
Avec le grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas.

Le beau bateau à vapeur INGOMAR, fin marcheur, capitaine P. E. Burke, commis Geo. Dove Jr. et Anatole H. Coudrey, fera le service régulier de BrashearCity à la Nouvelle-Ibérie pendant toute la saison. Il quittera la baie, à l'arrivée des convois, tous les mardis, jeudis et samedis, et ira le SAMEDI, jusqu'à St. Martinville. Pour le retour, il partira de St. Martinville les lundis, à sept heures du matin, et de la Nouvelle-Ibérie, les lundis, les mercredis, et les vendredis, à 2 heures P. M. Le fret consigné à l'INGOMAR arrivera à destination sans être retenu et aux mêmes taux que les autres bateaux qui font le voyage. Pour fret ou passage s'adresser à E. MONTAGNE Jr. Rue St. Louis, No 21. Nlle Orléans, A. L. TERTROU, St. Martinville.

Ligne du Grand Chemin-de-Fer des Opelousas et de l'Ouest

Le bateau à vapeur GENL. J. L. HODGES, capitaine Wetmore, commis A. Meynier, part du wharf du chemin-de-fer, à Brashear City, à l'arrivée du convoi de la Nlle Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeanerette, la Nlle Ibérie et St-Martinville.

Pour le retour, il partira de la Nlle-Ibérie les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et se reliera au convoi du matin partant pour la Nlle-Orléans.

Pour fret ou passage, avec connaissements pour toute la distance, s'adresser à COMAUX, SMITH & SURLS, Rue du Canal, No 29.

P. S.—Les bateaux à vapeur CORNIE, capitaine Ed. Castillo, et INDIAN No. 2, capitaine D. Muggah, prennent du fret pour tous les ports du bayou Vermillion. Nous donnons des connaissements pour toutes la distance.

Le bateau à vapeur ANY ONE, capitaine J. W. Condon, fera ses voyages, deux fois par semaine, entre Brashear City et le Bayou Vermillion ; il se reliera à Brashear City, à l'Express Commercial. [illegible] Pour plus de détails, s'adresser à E MONTAGNE, Jr. agent, rue St-Louis, No 21.

BAYOU LAFOURCHE.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche—Le bateau NEW ERA, capitaine N. Wood (& Strech, commis) partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 9 heures du matin, et tous les MARDIS, à 5 heures du soir. Au retour, il part de Donaldsonville tous les LUNDIS et JEUDIS, à 8 heures du matin, et descend la côte au plein jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. D. WILBANKS & Co. 2 Tchoupitoulas. Ou à COMAUX & SURLS, 29 Canal. VIRGINIUS C. DENTZEL, agent d'annonces.

BAS DU FLEUVE.

Paquebot régulier du bas du fleuve [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, Rue Tchoupitoulas, No 3, ou à FIRMIN MAREAU, Rue de la Vieille Levée, No 146.

Paquebot régulier de la Côte, en descendant [illegible] le beau bateau à vapeur neuf CHARLEY BOWEN, capitaine Alexandre Grant Jr. [illegible] JAMES H. CHURCHILL, Rue Front Levée, No 33, entre Douane et Bienville.

VICKSBURG.

VICKSBURG—Paquebots réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg—Départ, tous les MARDIS, à 5 heures du soir—Le bateau à vapeur GEN. J. A. QUITMAN, capitaine John W. Cannon, commis John T. Roberts & A. McVay.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur GEN J. A. QUITMAN, fin marcheur, part ainsi qu'il est dit ci-dessus. [illegible]

Départ, tous les JEUDIS, à 5 h. P. M.—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White, [illegible] Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir—Bateau à vapeur MAGENTA, capitaine T. P. Leathers, commis A. S. Owen, White Turpin et Charles Orion.

Pour Vicksburg Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur MAGENTA, fin marcheur, part ainsi qu'il est dit ci-dessus. [illegible] J M WHITE, 113 Commune

Départ tous les MARDIS, à cinq heures du soir.

Paquebot régulier du mardi—POUR VICKSBURG, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White, commis Geo A. Williams, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, agent, rue Front No 7, L. BAYHI, rue Bienville No 16, au 1er, ou à TITUS & GWARTNEY, rue Tchoupitoulas No 3

BAYOU SARAH

PAQUEBOT DU BAYOU SARA—Jours de départ—Tous les LUNDIS à cinq heures de l'après-midi et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Pour le Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte.

Le superbe paquebot NINA SIMMES, capitaine W E Greathouse, George Tronchair et Miller, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

Le NINA SIMMES ayant pris des arrangements avec le capitaine Joseph Dufferbe, du Bayou Lafourche, prendra du fret à chaque voyage, pour Thibodeaux et tous les débarcadères sur le Bayou Lafourche, et donnera des connaissements pour le trajet d'un bout à l'autre. TITUS & GWARTNEY, No 3, rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier de BAYOU SARA et de FORT ADAMS—Jours de départs tous les MERCREDIS à 5 heures pour le Bayou Sara, et tous les SAMEDIS, à 5 heures, pour le Fort Adams—Le superbe paquebot SARATOGA, fin marcheur, capitaine Saml. Ayles, J. A. Richard et Harry McCrindell, commis, partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS à 5 heures pour le Bayou Sara, et tous les SAMEDIS à 5 heures pour le Fort Adams et tous les points intermédiaires sur la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, No 3 rue Tchoupitoulas.

Un commis se trouvera sur la levée au pied de la rue St-Louis, tous les Lundis et Vendredis matins, pour recevoir le fret.

RIVIÈRE ROUGE.
Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire pour Alexandrie. Bateau à vapeur NAVIGATOR, capitaine John C. Shute—en remplacement du New Era.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Pour SHREVEPORT et ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires, en reliant, aux Chutes, aux bateaux PIONEER, ERA, FANNIE GILBERT et GOSSAMAR qui appartiennent à la Compagnie. On donne des connaissements pour toute la distance.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO L. KOUNS & BRO, propriét. rue de la Commune, No 59.

POUR MATAMOROS—Le trois-mâts [illegible] MEXICO, [illegible] S'adresser à PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille-Levée Nos 67 et 61

POUR LE HAVRE—La barque française de [illegible] 'FELICIE,' capitaine Henri, [illegible] E. AUDELOIS, 61 Vieille Levée, ou à W. E. SUDENDORF, 175 Commune.

POUR LA HAVANE

La goëlette anglaise clipper MORRIS, capitaine F. A. Fromy, [illegible]

Pour Vera Cruz

La goëlette mexicaine, HENRIETTA GENTET, [illegible]

POUR LA HAVANE—La [illegible] ROSITA PREL, Capt. R. G. Gaspard, [illegible] GOLDENBOW & LESPAREN, 128 rue Gravier.

VINS. VINS.

EN débarquement des navires Prudence et Félicie de Bordeaux : [illegible] de barriques vin rouge, F. F., [illegible]

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les PILULES DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon). Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui convient le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir la santé.

On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi, devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des médecines rares et l'intempérance demeurent sans bénéfice.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son MANUEL DE MÉDECINE, D'HYGIÈNE ET DE PHARMACIE DOMESTIQUES, volume in 8o de 360 pages (en français). Cet ouvrage est écrit SPÉCIALEMENT pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il contient aussi les recettes des médicaments non PURGATIFS dont l'auteur fait avec succès un usage habituel. Ce livre précieux, qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 fr. 25 c., mais les dépositaires des PILULES DEHAUT sont autorisés à en remettre GRATUITEMENT un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

EAU DENTIFRICE
DU DOCTEUR HÉNOQUE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MÉD. DENTISTE HON. DE L'EMPEREUR & FRANÇAIS

Seul Fournisseur de SA MAJESTÉ pour son EAU DENTIFRICE

—Médaille d'Or—

L'EAU DU Dr HÉNOQUE est recommandée par tous les médecins pour les soins de la bouche et la conservation des dents. L'immense succès de cette EAU atteste sa supériorité sur tous les dentifrices connus. [illegible] PARIS, R. RICHELIEU, [illegible] Dépôt à l'étranger, chez les Pharmaciens et les Parfumeurs.

BAZAR DE VETEMENTS
A LA MODE.
ROBERT PITKIN

13 et 15....Rue du Camp....13 et 15

(Vis-à-vis l'entrée des Dames au City Hotel

Grand Assortiment de VETEMENTS

Confectionnés à la Mode, DERNIER GENRE.

Vêtements pour Adultes et Enfants.

CHEMISES, COLS, CRAVATES, CHEMISES de laine, CALEÇONS, BRETELLES, CHAUSSETTES MOUCHOIRS, &c.

Malles, Valises, Sacs de voyage et Parapluies

Vêtements faits sur commande, avec promptitude et dans le meilleur genre.

Articles de Photographie et Albums.
S. T. BLESSING,

24.......RUE DE CHARTRES.......24

Marchand, en gros et en détail, d'instruments et d'articles de Photographie, Albums et cadres de photographie, Photographies de célébrités, &c.

Appelle l'attention du public sur son nouvel et magnifique stock d'Albums et d'Albums-Bibles, qu'il vend à des PRIX REDUITS. Ce stock comprend toutes les grandeurs, couleurs et qualités, et comprend les albums rapportés par le plus nouvelle variété,—naturelles et coloriées. Les photographes trouveront chez lui tout ce qu'il leur faut, aux plus bas prix du marché. Demander les catalogues qui indiquent les prix.

MAYER FRERES.
Crescent City Steam Tobacco Works (FABRIQUE DE TABAC)

Rue Lafayette, Nos 40 et 44; Magasin, rue Tchoupitoulas, No 81. Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRERES,
Rue Tchoupitoulas, No 81,

Entre les rues Poydras et Perdido, Nlle-Orléans, Lne.

Marchands de Tabac en feuille et tabac à chiquer; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Ils ont un fort stock de tabacs et continuellement en magasin. [illegible]

Confiserie de l'Opéra.
Angle des rues Bourbon et Toulouse.

J. SIMBERT annonce au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de lunch le 9 novembre prochain. On trouvera chez lui, à toute heure, café, chocolat, soupe aux huîtres, pâtés truffés, dindes mayonnaises, &c. Enfin toute la variété de pâtisserie qui est à voir à la pâtisserie de la ville. [illegible] Pendant les représentations du théâtre de l'Opéra on trouvera toujours chez lui punch Prince Régent, avis chaud, au rhum et au kirsch.

154......Rue du Canal......154
Mme OLYMPE

Informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le steamer Austin et il ira en vente, à partir du 25 courant, un grand assortiment de marchandises d'hiver, chapeaux, coiffures, coiffures, manteaux, lingerie, dentelles, voilages, &c. [illegible] le tout venant des premières maisons de Paris, et choisi par Mme Olympe elle-même, en octobre dernier.

Mme SOPHIE SEEUWS,
53..........RUE ROYALE..........53
COIN BIENVILLE,

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle tient ouvert ses magasins jusqu'à [illegible] MARCHANDISES NOUVELLES importées directement de Paris. [illegible] CONFECTIONS DE BAL [illegible]

Sonales de coiffure, ombrelles, passementerie pour robes et confection, et une quantité d'articles de fantaisie.

Tous ces articles seront vendus aux plus bas prix de la place.

Madame SOPHIE invite les dames à venir voir ses marchandises. Elle a un atelier de robes et confections et se charge de faire exécuter les commandes au plus court délai et aux prix les plus modérés.

Plusieurs bonnes ouvrières et rebrodeuses trouveront un emploi chez elle; aussi deux bonnes apprenties pour modes et une dame pour la vente, parlant l'anglais et le français. SOPHIE SEEUWS.

Modes, Chapeaux, Garnitures
211......RUE ROYALE......211

En face de l'Hôtel St.-Louis.

MME L. BERO vient de recevoir un assortiment complet de Garnitures et de Chapeaux des plus à la mode. Elle exécutera, dans son nouvel atelier, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier. Elle espère que sa clientèle et le public en général lui continueront leur bienveillant patronage.

PAPIER.

IMPORTATION directe d'Europe—E. R. WAGENER, rue du Camp, No 88, entre les bureaux du Picayune et ceux du Times, vient de recevoir une grande facture de papier à lettres blanc et bleu ; du papier écolier, &c ; cire à cacheter, officielle et pour banquiers ; journaux de bureaux et de poche, pour 1866, et un approvisionnement complet de tout ce qui se rattache au commerce de fournitures de bureaux. Les articles sont offerts aux prix de New-York. E. R. WAGENER, Rue du Camp, No 88.

Bijouterie de Paris,
et objets de fantaisie,

Au coin des rues Canal et Royale.

NOTRE sieur Wm M. GOODRICH, venant d'arriver d'Europe, serait heureux de voir ses amis au coin des rues Canal et Royale, où l'on peut venir examiner un grand choix de DIAMANTS, EMERAUDES, RUBIS, PERLES, BIJOUTERIE et OBJETS DE FANTAISIE reçus directement de Londres, de Paris, de Genève, de Rome, de Naples et de New York.

ARGENTERIE et PLAQUE, BRONZES et PORCELAINES, COUTELLERIE de table et de poche, FUSILS et PISTOLETS.

Nous venons de recevoir un fort lot de PISTOLETS de Colt. A. B. GRISWOLD & Co, ci-devant HYDE & GOODRICH.

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATI[illegible]
DE SCHIEDAM

SUPÉRIEURS à toutes les autres [illegible]

60, rue Commune.

A LOUER A BAIL :
L'HABITATION WOODSTOCK,

[illegible]

SPECTACLES.
Théâtre St Charles.

[illegible]

ACADEMIE DE MUSIQUE,
RUE ST-CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL......Directeurs et Propriétaires.

[illegible] Cirque Européen et du Nord. [illegible] J. ROBINSON, JAMES COOKE, [illegible] F. DOVALSON.

BAL, BAL.

LES membres de la Société Suisse de Bienfaisance [illegible] SAMEDI soir, 16 DÉCEMBRE, [illegible]

COMITÉ D'ARRANGEMENT :

J. P. [illegible] M. Winteler, B. [illegible] J. M. Henry, [illegible]

UN GRAND BAL PARE,
Sera donné par la Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance ET D'ASSISTANCE MUTUELLE
AU MASONIC HALL,
Rue St-Charles,

Le Samedi, 23 Décembre 1865.

DIRECTEURS : [illegible]

Comité d'Organisation et d'Invitation.

PRIX DU BILLET......$2 00

Le Comité d'Invitation se réunit les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine, 201, rue de Chartres, à 7 heures du soir.

LA NATURE DEVOILEE
—A LA—
SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK,
Rue ST-CHARLES, Nos 40 et 42,

La merveille des merveilles, qu'on ne peut voir qu'à la Succursale du Musée d'Anatomie de New York, RUE ST CHARLES, Nos 40 et 42.

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.

RUE ST. CHARLES, Nos. 40 et 42.

LES propriétaires se sont décidés à admettre, dans l'intérêt des habitants, des tickets qui serviront jusqu'au [illegible]

FOIRE.

LA Société des Enfants de Marie [illegible] sous le patronage du Rév. M. Tirgis, curé de la paroisse de [illegible]

FONDERIE DE LEEDS,
(Établie en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER [illegible]

LEEDS & Co.

Moulins Belle Créole,
C. FORRESTER,
196,

FARINE CRÈME, EXTRA DE CHOIX, POUR FAMILLES ET BOULANGERS, St. Louis, Mo.

AVIS.

[illegible] C. FORRESTER & Louis.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. E. POTHIER a transporté son bureau de No 63 de la rue Vieille Levée au No 25 de la rue Bienville.

Réouverture du Jardin
CEDRE MAGNOLIA.

[illegible] LOUIS BLOIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Rue de la Commune, No 129—1er déc. 1865.

Avis aux actionnaires.

[illegible] W. E. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle Orléans et de Carrollton,

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1865.

LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de dix heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15 1/2 de la rue Baronne. RICHARD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du Lac Pont-chartrain.

Nouvelle-Orléans, Lne., 1er décembre 1865.

LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de dix heures du matin à midi et quart, au bureau No 15 1/2 de la rue Baronne. RICHD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle Orléans, 13 novembre 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'une assemblée générale des actionnaires de la compagnie aura lieu, au bureau de la compagnie, au No 16 de la rue Carondelet, lundi, 18 décembre prochain, à midi. Par ordre des Directeurs, LOUIS GAGNET, secrétaire.

Première Banque Nationale.

[illegible] L. B. WHITMORE, Caissier.

Première Banque Nationale.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs il a été déclaré un dividende de DOUZE (12) POUR CENT, qui sera payé à partir du PREMIER LUNDI de décembre. L. B. WHITMORE, Caissier.

BANQUE D'AMERIQUE.
Nlle Orléans, 13 novembre 1865.

AVIS est donné aux actionnaires que conformément à l'article 6, section 1re, de la charte de cette institution, une élection de treize Directeurs, pour l'année, aura lieu, MERCREDI, 20 décembre, de 10 h du matin à 2 de l'après-midi, au coin de la rue du Canal et du Passage de la Bourse. AM. FORTIER, Caissier.

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE,
Au coin des rues Baronne et Girod.

CET établissement est maintenant ouvert pour le traitement des maladies et les opérations chirurgicales, par les Drs Trudeau et Constantin, professeurs de Médecine de Paris. [illegible]

Entrepot de Tapis,
No. 19.....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons maintenant en magasin un grand assortiment de tapis de toute sorte. MEDAILLONS, velours, tapisserie, WILTON, 3 plis et Ingrain ; VENITIENS et autres tapis; TOILES CIREES, [illegible] A BROUSSEAU

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible] RUE DU CANAL.....[illegible]

Transfert de domicile.

[illegible] Dr. GODBART [illegible]

Entraction des dents sans douleur

[illegible]

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

La compagnie de steamers anglais et [illegible]

LOUISIANA.............. [illegible]
MISSISSIPPI.............. [illegible]
ARKANSAS.............. [illegible]
VIRGINIAN.............. [illegible]
GAMBIA.............. [illegible]
CAROLINA.............. [illegible]

Ces steamers partiront de Liverpool pour la Nouvelle-Orléans tous les deux SAMEDIS.

WM HUNTER & Co.

POUR LIVERPOOL
VIA LA HAVANE
Falmouth & Queenstown

La CAROLINA partira SAMEDI, 30 décembre. [illegible]

WM HUNTER & Co.

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

LAFAYETTE.............. [illegible]
EUROPE.............. [illegible]
NAPOLEON III.............. [illegible]
WASHINGTON.............. [illegible]
VILLE DE PARIS.............. [illegible]

Départs de New York.

[illegible]

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Ligne de steamers à haute pression et à grande entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Pour GALVESTON et INDIANOLA,

Départ, MERCREDI, 6 du courant, à 8 h. du matin.

Le beau steamer neuf, en fer,

MORGAN

Commandant John Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret et passage, s'adresser à I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

LIGNE JOURNALIERE DE MOBILE.

Ligne journalière de steamers à haute pression entre la Nlle-Orléans et Mobile.

Départ : MARDI, 5 décembre 1865, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M., au chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer rapide et fin marcheur,

ALABAMA,

Commandant R. B. Austin.

I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires. Le CREOLE, steamer à haute pression. Départ, tous les MARDIS et VENDREDIS, [illegible]

POUR MOBILE et tous les ports intermédiaires. [illegible] PETER MARCY.

[illegible] MAGNOLIA [illegible]

Bureau de propriété foncière.
AGENCE DU SUD DE L'AMÉRIQUE DU NORD.
POWELL & FORSTALL.
Courtiers d'habitations et agents de réclamations,
Rue Carondelet No 6.

A. J. POWELL. VICTOR J. FORSTALL.

ONT ouvert dans cette ville un bureau pour l'achat et la vente d'habitations, [illegible]

JOHN HENRY & CO,
121 & 123...Rue de la Commune...121 & 123

FABRICANTS

—ET—

MARCHANDS EN GROS

—DE—

BOTTES ET SOULIERS,

Destinés au commerce de la ville et de la campagne.

121 & 123, rue de la Commune,

—Nouvelle-Orléans—

C. W. GOULD.............. R. W. TAYLOR

Bottes et Souliers.

Reçus par les steamers Sheridan et Cassandra de Boston.

[illegible] BOTTES et SOULIERS [illegible]

A. TIRRELL & CO.

[illegible] ONT reçu par les derniers arrivages un assortiment [illegible]

KREASS, MAYO & DORMAN,
(Successeurs de Mason & Kreass),
No 6....Rue des Magasins....No 6

A l'enseigne du Grand Cheval.

FABRIQUANTS et marchands de selles, harnais, malles, cuirs, quincaillerie pour voitures, garnitures de sellier, [illegible]

ANT. DUBUC..............Jn DOSSUR

BONNOT & CO.
Etablissement de Ferblanterie, [illegible]

Entre Chartres et Royale, [illegible]

DEPOT DE [illegible]

ELIXIR TONIQUE
AU PYROPHOSPHATE DE FER
De G. ROBIN, Pharmacien,
Encoignure des rues Ste-Anne et Villeré

CE médicament [illegible]

BISCUITS! BISCUITS!

[illegible]

AVIS.

LA COMPAGNIE [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] COMMAGERE, vs JEAN FONTANE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible] procédera le SAMEDI, six de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. W. SEYMOUR, vs ses créanciers.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE CARROLLTON et de la NOUVELLE ORLEANS vs FRANK SHARP.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 13,138—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN COLEMAN vs UN TERRAIN Situé à l'angle des rues Galvez et Ursulines.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No. 2,959—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente de Meubles par le Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM GARDNER BETTERTON vs SES CRÉANCIERS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION de feu HORACE F. WALWORTH, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

L. R. FERROUX vs HIPPOLYTE BIENVENU.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—[illegible]

ARN CHALAIRE, Shérif

AVIS JUDICIAIRES

Succession de G. S. W. VOGEL—No 10,767.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier.

Moskins, Kelley & Co. vs. leurs Créanciers pour un atermoiement—No. 20,182.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour, ce 11 novembre 1865. J. B. CHALON, Député Greffier.

MODES.

MME ROBERT, [illegible] rue du Canal [illegible]

A. E. BLACKMAR,

Importateur de musique, [illegible] PIANOS [illegible]

MALADIES SECRETES.

M. T. GAVROCHE, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

VINS DE BORDEAUX (en barriques et en caisses) de qualité à l'usage des familles, des hôtels et restaurants.—Eau-de-Vie française, Champagne, Vermouth, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur, Bureau No 97, rue Vieille Levée.

MERCREDI prochain, le 6 décembre 1865 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. FORRISSIER & SIDAULT, rue Conti, No 49, entre Chartres et Royale, les articles suivants : [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vente par catalogue de vins, eaux de vie, liqueurs, vermouth, conserves, &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur, Bureau No 97, rue Vieille Levée.

MARDI, le 5 décembre 1865, à 11 heures A. M., sera vendu à l'encan au magasin de l'importateur M. G. H. Bosson, Nos 27 et 29 rue Royale—[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches

PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 5 décembre, à 10 heures du matin dans sa salle d'encan, au No 38 de la rue Bienville, il sera vendu, sans réserve—[illegible]

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux,

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur,

MERCREDI, 6 du courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans sa salle d'encan, au No 38 de la rue Bienville—[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ

Vente de Couteaux et Fourchettes, Aiguilles à tricoter, Aiguilles à coudre, de Hemmings, Couteaux de Poche, Ciseaux Rodgers, Papier à Lettre, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur,

MERCREDI prochain, 6 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu, [illegible]

EN DECHARGEMENT DES NAVIRES ROBERT-LEONARD, FÉLICIE, PERSISTANT et HAPPY, DE BORDEAUX :

Vin rouge en Barriques.

100 barriques		ST-MACAIRE,
50	do	STE-EULALIE,
50	do	COTES DE CLAIRAC,
50	do	MONTFERRAND,
50	do	ST-LOUBES,
50	do	ST JULIEN,
50	do	PALUS,
50	do	COTES DE BOURG,
50	do	ST-MACAIRE Bc,
50	do	BLAYE,
50	do	ST-MACAIRE,
5	do	DEYRIC MARGAUX ;

Vin rouge en caisses.

132	caisses	BLAYE,
100	do	STE-EULALIE Bc,
100	do	DIVERSES MARQUES,
25	do	ST-LOUBES,
200	do	STE-EULALIE ;

Vin blanc.

40 barriques vin blanc, Graves ;

Champagne.

25 paniers CHAMPAGNE demi-bouteilles, Krug & Co.

Eaux-de-Vie.

5 quarts C. MARQUET 1re preuve,
10 barriques E. ALUSSE 2me preuve,
[illegible] GODARD B.O.C.
20 caisses C. MARQUET,
25 do GODARD Frères,
25 do GREAT COMPANY,

Sardines.

[illegible] MARQUETTE [illegible]

Articles divers.

3 Bbls. vin de PORTO ;
75 caisses HUILE D'OLIVES gr. [illegible]
100 do VINAIGRE,
20 do VERMOUTH Nolly Prats,
25 do ABSYNTHE,
20 do OLIVES,
50 do FRUITS A L'EAU-DE-VIE.

A. ROCHEREAU & Co.,
Nos. 16 & 18 rue St-Louis

A VENDRE.

UN établissement bien achalandé, ayant une bonne clientèle et consistant en un CAFÉ, RESTAURANT, SALON D'HUITRES, [illegible]

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société dans cette ville, sous la raison POWELL & FORSTALL, pour la transaction des propriétés foncières et l'agence de terres ; BUREAU, RUE CARONDELET, No 6. A. J. POWELL, VICTOR J. FORSTALL. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1865.

AVIS.

LA société J. H. ASHBRIDGE & NEPHEW a cessé d'exister par consentement mutuel, [illegible]

Vente de sécurité américaines et d'achat de toutes espèces de Marchandises pour ce marché.

Mr GEORGE C. LAWRASON est chargé de [illegible] J. H. ASHBRIDGE.

CONFECTIONS,
Nouveautés.

REÇU par le steamer Alabama, [illegible]

Confections drap, haute nouveauté, dernier genre de Paris.

—Egalement—

Un grand assortiment de marchandises américaines convenables pour la ville et la campagne. F. JACOB, coin Chartres et Dumaine.

AVIS.

UNE annonce qui a paru dans le "Picayune" du [illegible]

A VENDRE,

DEUX ILETS DE TERRE [illegible] HENRY HICKLAUSE.

DIVINATION, PREDICTION
PAR MADAME ADAH,

[illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante [illegible]

LE TALISMAN DE PERSE.

[illegible]

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, ENGORGEMENT DES ARTICULATIONS.

[illegible] Dr. S. M. BARRETT [illegible]

Guérison certaine des hernies

[illegible] EM. ROBERTY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. LEAUMONT.

MARDI, 5 COURANT,

300 caisses Bottes, Souliers, Brodequins.

AUSSI

100 caisses Bottes fines françaises,

AUSSI

25 do Chapeaux pour hommes et enfants

AUSSI

150 lots Habillements d'hiver.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

MARDI, 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—[illegible]

20 caisses Bottines pour dames.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

MARDI, 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Grande vente de Marchandises sèches étrangères et Américaines.

PAR VINCENT & CO,
Wm P. VINCENT, Encanteur,

IL sera vendu, mardi, 5 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, [illegible]

Quatre cents lots de marchandises sèches de saison, importées récemment.

PAR G. DE FERIET.

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR G. De FERIET, encanteur,

MARDI, 5 décembre 1865, à 10 heures, au No 42 de la rue Royale, il sera vendu

Un grand assortiment de meubles, [illegible]

Un fort lot de meubles et de vaisselle assortis. Conditions : Comptant, en monnaie courante des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

SAMEDI, 9 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu :

1o. Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Grande Hommes, Louisa, Craps et Piété. [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

225,000 véritables cigares de la Havane importés.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 6 décembre 1865, à 11 heures du matin, [illegible]

Saindoux, Saindoux, Saindoux,

Par D E MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Charcuterie, épiceries, fromage, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

AUJOURD'HUI, à 11 heures du matin, [illegible]

PAR R. SCOTT.

Vente à l'encan de groceries, articles de fantaisie, &c.

PAR R. SCOTT encanteur.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Jolie résidence sur la rue St Ferdinand, entre les deux chars de la ville.

Par S. GUINAULT, Encanteur,

[illegible]

Succession de Gereme Marino et Isabelle Tapfonog, sa femme.

Vente pour opérer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

SAMEDI, 9 décembre 1865, [illegible]

UN LOT DE TERRE [illegible]

UN AUTRE LOT DE TERRE [illegible]

Vente sans réserve d'une jolie résidence sur la rue de l'Esplanade, No 163.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

[illegible]

Succession de Françoise Remy—No. 25,617.

PAR S GUINAULT, Encanteur,

IL sera vendu, SAMEDI 30 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, [illegible]

UN LOT DE TERRE situé au Nouveau Faubourg Marigny, [illegible]

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, &c.

[illegible]

TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente, pour ordre, de Bottes, souliers et brodequins, comprenant plusieurs fortes consignations par les steamers Concordia, Cleopatre et St Louis, arrivés de Boston.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ELSNICKER, Encanteur,
Bureau, rue de Chartres, 30.

MARDI, 5 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres, [illegible]

PAR E. ROGER.

MARCHANDISES SECHES

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, 5 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 45 & 47, rue de la Vieille Levée, [illegible]

Vente par les Gardiens du Port

Satinets, Confiture française et Victoria, La ... avariées.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 5 courant, il sera vendu [illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété améliorée, rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

Succession de James P. McClelland

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, No 82 rue de la Douane.

IL sera vendu, SAMEDI 6 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, [illegible]

UN LOT DE TERRE [illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

Important pour les capitalistes.

LE THEATRE ST CHARLES.

Avec les améliorations et les installations, la scène, les machines et ses meubles, à vendre à l'encan par ordre du président de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

—ET—

J. B. WALTON & DESLONDE, Encanteurs.

MERCREDI, 27 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre [illegible]

Théâtre Saint-Charles.

[illegible]

VENTE A L'ENCAN.

[illegible]

O. VALETON, encanteur,
23 & 25.....Rue Conti.....23 & 25

Entre les rues Chartres et Levée.

Ventes de cargaisons, marchandises, propriétés foncières, successions, meubles et toutes ventes au dehors.

HENRY FOLSOM & CO.,
Importateurs, Marchands en gros et en détail de FUSILS DE CHASSE, CARABINES, PISTOLETS, POUDRE, PLOMB, CAPSULES, Et tous les articles de Chasse et de Tir.

3.........Rue de la Vieille-Levée.........3

Nlle-Orléans, Lne.

POUDRE,
PLOMB, CAPSULES.

IL vient d'être reçu, et il sera vendu au magasin No 259 Vieille Levée entre St. Philippe et Ursulines une grande quantité de poudre, plomb et capsules, en gros ou en détail.

QUISH & BARRA.

RESTAURANT VICTOR,

CET établissement se recommande à tous les voyageurs [illegible]

EMILE CAGNOT & FELIX SOPHIOT Propriétaires.

Restaurant des Etats-Unis,

[illegible] FRITZ HUFFENBAUER, Propriétaire.

RESTAURANT ST LOUIS,
Tenu par Henri Barthe.

[illegible]

Restaurant Français,
79......RUE DE CHARTRES......79
Tenu par M. Philippe Perget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.

[illegible]

LA MAISON DOREE

M. JOHN STRENNA, propriétaire [illegible]

BOUQUETS.....BOUQUETS.
Mme THIERRY,

Coin Bayou et Derbigny.

[illegible]

Vaches laitières. Vaches laitières.

CONSTAMMENT EN MAINS

DES VACHES LAITIERES DU PAYS

—De premier choix—

A vendre à L'AMIABLE.

[illegible]

Rosenfeld & Pass,
Crinolines—spéciale de la Louisiane

FABRICANTS,

104 & 106...Rue du Canal..104 & 106

CRINOLINES

FAITES SUR COMMANDE

[illegible]